



## **RAPPORT ANNUEL DES DÉCHETS 2022**

Rapport sur le prix et la qualité du service de prévention  
et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

# Introduction

La gestion et la prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sont de compétence métropolitaine et englobent la prévention. La collecte et la prévention sont exercées en direct par la Métropole TPM et le traitement est transféré au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT).

Le rapport sur le prix et la qualité du service est réalisé chaque année et regroupe les moyens techniques et financiers consacrés par la Métropole TPM à la gestion et la prévention des déchets. Il présente les indicateurs de résultats techniques et financiers imposés au plan national. Les principaux textes relatifs au rapport annuel sont inscrits au Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2224-17-1, D2224-1 à D2224-5 modifiés par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 « portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ».

En vertu de l'article R541-41-20 du Code de l'Environnement, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est élaboré par la collectivité territoriale qui assure la collecte des déchets des ménages. C'est à ce titre que la Métropole TPM a élaboré et validé en Assemblée plénière son PLPDMA le 24 février 2022. Les 17

actions qui enrichissent le programme doivent permettre de diminuer les quantités de Déchets ménagers de 62 kg/habitant en 2027 (par rapport à 2010) avec notamment le réemploi et la réutilisation des objets et des matières, la lutte contre le gaspillage, l'utilisation sur place des déchets verts et des épiluchures.

2022 a également été marquée par la mise en place de l'évolution des consignes de tri consistant à accepter dans la même poubelle, les emballages ménagers en plastique plats et creux et les métaux dont l'aluminium. Cette mesure permet de faire progresser les tonnages à recycler, même s'il reste encore à améliorer les refus de tri.

Enfin, les premiers contacts et l'ensemble de la communication concernant la généralisation de la redevance spéciale ont permis de sensibiliser les professionnels qui feront le choix, soit de continuer à confier leurs déchets au service public, soit de contractualiser avec un prestataire privé.

Le tri est au cœur du dispositif pour les professionnels comme pour les particuliers : plus les déchets sont triés, moins le tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles à traiter est important et la planète va mieux !

Cette économie profite à tous et le service gagne en performance !

# Sommaire

<b>01 Les temps forts 2022</b>	2
<b>02 Présentation</b>	
Le service public de prévention et gestion des déchets	6
La politique publique des déchets	7
L'organisation de la Direction Stratégie, Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets	8
Labellisation Économie Circulaire	8
Concerto	9
<b>03 État des lieux 2022 des déchets du territoire</b>	
Réduire les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	12
Valoriser la matière des DMA	13
Prévention des déchets	14
La communication	16
Schéma de collecte des flux	18
<b>04 La collecte des déchets</b>	
L'organisation de la collecte	22
La collecte en porte-à-porte	24
La collecte en apport volontaire	25
La collecte en pôle environnemental (déchèterie)	26
La Métropole TPM en chiffres	27
Les principaux flux collectés	28
<b>05 Le traitement et la valorisation</b>	
Organiser le traitement et la valorisation	30
La valorisation - Résultats 2022	31
<b>06 Les indicateurs financiers</b>	34
<b>07 Annexes</b>	
Dépenses/Recettes	40
Quelques définitions	41
Lexique	42



# 01

## Les temps forts 2022



### Collecte des sapins sur les 12 communes Janvier 2022

Sur une durée d'un mois du 3 au 26 janvier, pour un total de 7,6 tonnes.



### Travaux du pôle environnemental de La Crau Mars 2022

Travaux de mise aux normes environnementales et enrobé de l'entrée. Budget : 400 000 euros Durée des travaux : 2 mois



### Avec l'extension des consignes de tri, tous les emballages plastique, alu et métaux sont collectés ensemble ! Mars 2022

LA MÉTROPOLE ET VOTRE COMMUNE VALORISENT VOS DÉCHETS

#### PLASTIQUES-ALUS-MÉTAUX

ATTENTION ! TOUS VOS EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE VIDES AVANT D'ÊTRE TRIÉS !

LA MÉTROPOLE ET VOTRE COMMUNE VALORISENT VOS DÉCHETS

#### Opération Jardin / Zéro Déchet

▶ APORTEZ VOS DÉCHETS VERTS ET RÉCUPÉREZ VOTRE BROyat

Les rendez-vous de 2022 de mars à juin

- Placette des Dizeaux Samedi 11 octobre / Samedi 18 novembre
- Parking École Jean-Jacques Rousseau Samedi 19 octobre / Samedi 3 décembre 2022
- Parking de Fabrèges Samedi 3 novembre / Samedi 11 décembre

POINT VERT dans votre quartier

INFOS PRATIQUES Pour tout renseignement veuillez contacter le service propreté au 04 94 06 92 40

Opération Jardin / Zéro Déchet - Venez déposer et broyer des déchets verts Réserve uniquement aux administrés Seynois non-professionnels Prévoir des contenants pour récupérer votre broyat - SERVICE NON PAYANT

### Broyage à domicile à La Seyne-sur-Mer De mars à juin

Bilan des opérations de prévention en cours sur le territoire et proposition de 17 actions pour alléger nos poubelles ! Budget : 300 000 euros/an

LA MÉTROPOLE ET VOTRE COMMUNE VALORISENT VOS DÉCHETS

ici POINT VERT de votre quartier

Opération Jardin / Zéro Déchet ▶ APORTEZ VOS DÉCHETS VERTS ET RÉCUPÉREZ VOTRE BROyat

POUR CONNAÎTRE LES PROCHAINES DATES DE BROyAGE, CONTACTEZ LE SERVICE PROPRETÉ AU 04 94 06 92 40

MÉTROPOLÉ TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE LA MÉTROPOLE ET VOTRE COMMUNE VALORISENT VOS DÉCHETS

### Collecte des déchets ménagers et assimilés des professionnels

Redevance spéciale, si je trie, j'économise !

LA MÉTROPOLE VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DÉMARCHÉ

Plus d'infos sur l'évolution du financement de la gestion de vos déchets sur la plateforme zéro déchet de la Métropole

www.metroletpm.fr → À votre service → Déchets

Toulon • La Seyne-sur-Mer • Hyères • St-Jours-Les-Plages • La Garde • La Valette-du-Var • La Crau • Dlioules • Le Pradet • Carqueiranne • Saint-Mandrier-sur-Mer • Le Revest-Les-Eaux

### Les professionnels aussi sont mobilisés pour le tri : la redevance spéciale sera mise en place en 2023 D'août à décembre 2022

Campagne de sensibilisation des professionnels.

MÉTROPOLÉ TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE LA MÉTROPOLE ET VOTRE COMMUNE VALORISENT VOS DÉCHETS

### Les nouvelles cartes d'accès sont disponibles !

Pour plus de renseignements, veuillez-vous présenter à l'accueil du site avec les documents suivants :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile au même nom
- La carte grise du véhicule à enregistrer
- L'ancienne carte d'accès (obligatoire pour le renouvellement)

ATTENTION ! Votre carte d'accès actuelle ne sera plus acceptée sur nos sites à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022

Toulon • La Seyne-sur-Mer • Hyères • St-Jours-Les-Plages • La Garde • La Valette-du-Var • La Crau • Dlioules • Le Pradet • Carqueiranne • Saint-Mandrier-sur-Mer • Le Revest-Les-Eaux

### Les cartes d'accès aux pôles environnementaux Toute l'année

Une seule carte numérique permet d'accéder à tous les pôles environnementaux de la Métropole TPM, hormis celui de Saint-Mandrier-sur-Mer, réservé aux mandréens. 75 000 cartes nominatives distribuées depuis 2022.



02

## Présentation

*Organiser un service de qualité  
dans le respect des Hommes et des Milieux*



# Le service public de prévention et de gestion des déchets

**POPULATION 2021**  
**434 982 habitants**

Source : Citeo 2021

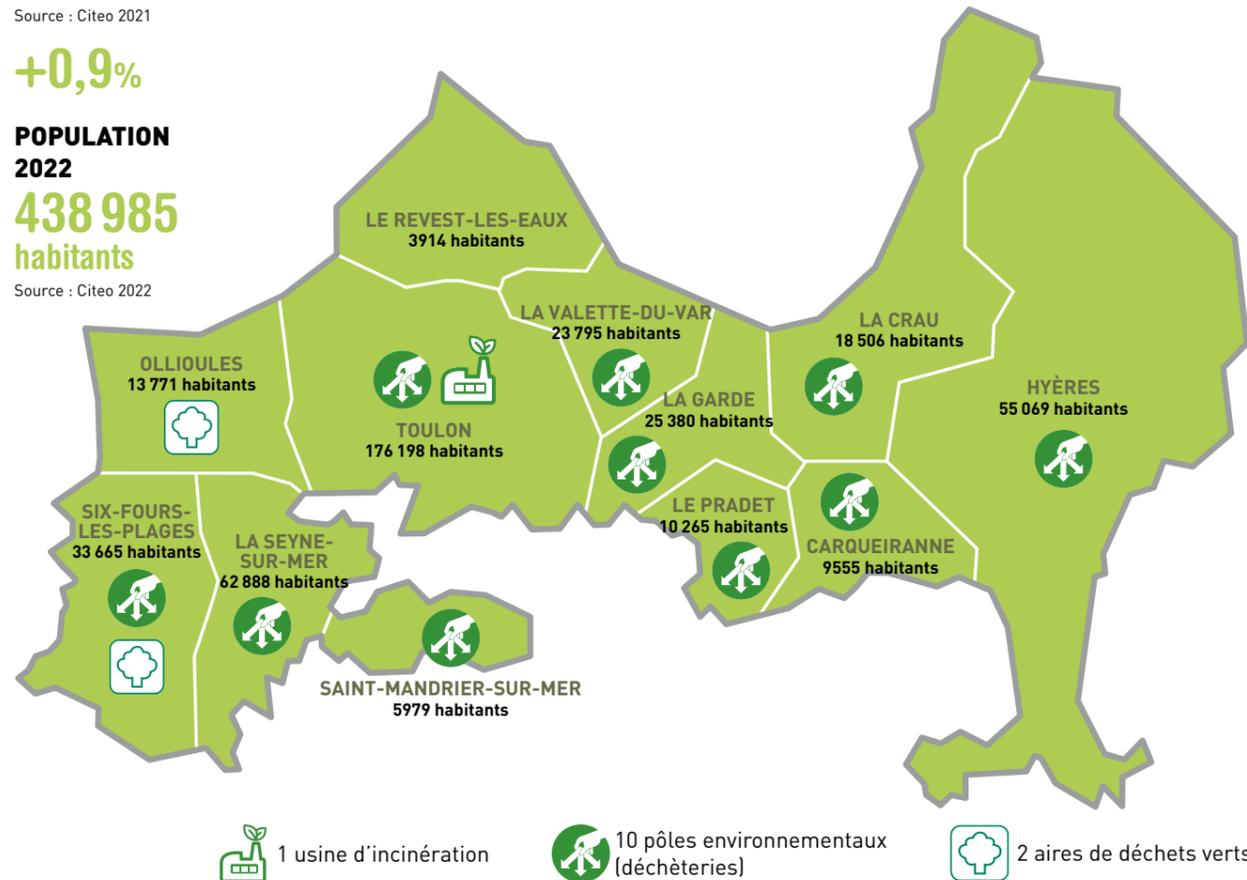
**+0,9%**

**POPULATION 2022**  
**438 985 habitants**

Source : Citeo 2022

## LE TERRITOIRE CONCERNÉ

La Métropole Toulon Provence Méditerranée assure la prévention et la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au sein des 12 communes.



Afin d'être en cohérence avec le rapport d'activités du SITTOMAT, à qui la Métropole TPM a transféré la compétence traitement des déchets, les services utilisent désormais les mêmes données de population que Citeo.

# La politique publique des déchets

## LA COMPÉTENCE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Métropole prend en charge les Déchets Ménagers et Assimilés depuis leur collecte jusqu'à leur traitement final, ce dernier étant transféré au SITTOMAT. La Métropole organise la prévention, les collectes, les transports, le tri et la valorisation des déchets.

### ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

La compétence « Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés » couvre la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables en porte-à-porte, ainsi que la gestion des Points d'Apports Volontaires d'Ordures Ménagères Résiduelle. La gestion des pôles environnementaux (déchèteries) fait également partie des missions de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés.

Ce sont les antennes métropolitaines qui mènent l'ensemble des missions de gestion locale : elles assurent le recensement des besoins et le suivi des stocks de bacs à ordures ménagères et de bacs de tri, la gestion des composteurs, la gestion locale du personnel et de l'équipement. Concernant les opérations de collecte, elles s'occupent des relations avec les prestataires, le suivi de l'exécution des marchés ainsi que la gestion des régies. Les missions relatives au recensement des besoins, aux devis pour la réparation des véhicules et la location leur incombent également.

Le siège, et plus particulièrement la Direction Stratégie, Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets, assure les missions mutualisables sur les 12 antennes, telles que : la gestion des calendriers de

collecte et des assurances des véhicules, la vérification des factures de réparation, les devis de fourniture des bacs à ordures ménagères, des bacs de tri, des composteurs, la formation des agents ainsi que le suivi des agréments et habilitations. Le siège assure le lancement de tous les marchés publics, la préparation budgétaire et l'exécution budgétaire de la section investissement, en lien avec les antennes : travaux dans les pôles environnementaux (déchèteries), achats de véhicules, matériels. Enfin, il prend en charge les études stratégiques, comme le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la mise en œuvre du projet d'Économie Circulaire et de la stratégie biodéchets. Il assure le lien avec le SITTOMAT.

## LES GRANDS OBJECTIFS DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉCHETS

### LES AMBITIONS

- Répondre aux besoins des usagers.
- Réduire les quantités de déchets produites par habitant et passer de 632 kg/hab/an en 2019 à 570 kg/hab/an en 2027. Cet objectif a été adopté en Commission du Programme Prévention au mois d'octobre 2021. Il permet de satisfaire largement à l'objectif du Schéma Régional qui fixe à 585 kg/

hab/an la quantité de déchets produits par les ménages en 2025.

- Développer le tri pour atteindre les taux de valorisation imposés par la loi anti-gaspillage de 2020 qui est de 65% de valorisation matière en 2025.

- Maintenir l'équilibre des dépenses et des recettes en gardant une marge d'investissement sans augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

- La Direction Stratégie, Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets fait partie de la Direction Générale Adjointe du Développement Durable.
- Le Programme Prévention Déchets a été adopté par le Conseil Métropolitain le 24 février 2022.



## LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS GÉRÉS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS		
Les déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets.		
DÉCHETS DE ROUTINE		DÉCHETS OCCASIONNELS
<b>LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES</b>	<b>LES DÉCHETS DE COLLECTE SÉLECTIVE VERRE PLASTIQUE PAPIER</b> Soit en apport volontaire, soit en porte-à-porte.	<b>ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS, GRAVATS...</b>

# L'organisation

de la Direction Stratégie, Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets

Environ 176 agents répartis en deux Directions Générales Adjointes

LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TERRITOIRES ET PROXIMITÉ	LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET VALORISATION DU TERRITOIRE
Compétences portées par les antennes métropolitaines de proximité : voirie, espace public, propreté, espaces verts, collecte des ordures ménagères	Direction de la Transition Écologique Sous-Direction Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets
Environ 168 agents affectés à la prévention et à la collecte des Déchets Ménagers et Assimilés	8 agents
Toulon, La Seyne-sur-Mer, Hyères, Six-Fours-les-Plages, La Garde, La Valette-du-Var, La Crau, Ollioules, Le Pradet, Carqueiranne, Saint-Mandrier-sur-Mer, Le Revest-les-Eaux	Mission Stratégie et Ingénierie Mission Communication et Valorisation Service Redevance Spéciale Service Gestion Interne

# Labellisation Économie Circulaire

## LES GRANDES DATES DE LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE

**2019**

Lancement du projet Éco-Métropole 2022

**2020**

Étude des Déchets d'Activités Économiques

**2021**

Stratégie économie circulaire  
Candidature au 1<sup>er</sup> niveau de labellisation

**2022**

Obtention de la 1<sup>ère</sup> étoile  
du label Économie Circulaire



## LA MÉTROPOLE FÊTE SA 1<sup>ÈRE</sup> ÉTOILE

Le modèle de l'économie circulaire donne une place toute particulière au déchet. Il n'est plus seulement un problème à traiter mais devient **une ressource nouvelle**.

Ce changement se traduit très concrètement avec le déchet-ressource, source de matières premières recyclées et d'énergie.

Cette mutation passe par **le développement du lien entre les acteurs** : les entreprises, les citoyens, le service public.

**La Métropole TPM impulse une dynamique entre les acteurs et participe aux initiatives des partenaires** : Chambre de Commerce et d'Industrie (Syn'ergie), Chambres des Métiers, Chambre d'Agriculture.

Les Directions Économie et Développement Durable ont lancé à l'automne 2021 la mobilisation des élus et des services pour recueillir les initiatives et présenter la candidature de TPM au label Économie Circulaire.

Après un audit complet, la Commission Nationale de Labellisation a attribué sa 1<sup>ère</sup> étoile à TPM lors de sa séance du 22 juin 2022.



Le label couvre 5 axes dont 1 concerne les déchets. L'auditeur pointe 3 éléments positifs : la connaissance des flux et l'adoption du Programme Prévention Déchets, les aspects réglementaires maîtrisés et connus ainsi qu'une étude sur les Déchets d'Activités Économiques qui va permettre l'amélioration de leur gestion de ces déchets.

Les améliorations attendues concernent notamment la valorisation des biodéchets (composteurs) et la sensibilisation/mise en réseau des acteurs du territoire.

**Un bilan est à faire dans 4 ans pour postuler à la 2<sup>ème</sup> étoile.**

## REUNIR LES ACTEURS DU TERRITOIRE POUR TROUVER DES SOLUTIONS AUX DÉCHETS ORGANIQUES QUI ENCOMBENT NOS POUBELLES AU LIEU DE FERTILISER NOS SOLS !

Une concertation locale sur la valorisation des résidus organiques a été conduite selon une méthode de l'ADEME tout au long de l'année 2022.

Il s'agit de construire une relation durable avec les acteurs économiques, organiser la complémentarité entre acteurs et produire avec les usagers une matière de qualité pour sa réutilisation.

Quatre réunions de concertation ont été organisées, suivies par une soixantaine de participants, animées par deux associations Geres (ONG La solidarité climatique en actions) et GESPER (Gestion de Proximité de l'Environnement en Région), sous contrat avec l'ADEME et la Région Sud.

**Restitution attendue en 2023 !**



© Jean Luc Charles



03

# État des lieux 2022 des déchets du territoire

*Ensemble, réduisons nos déchets !*



# Réduire les Déchets

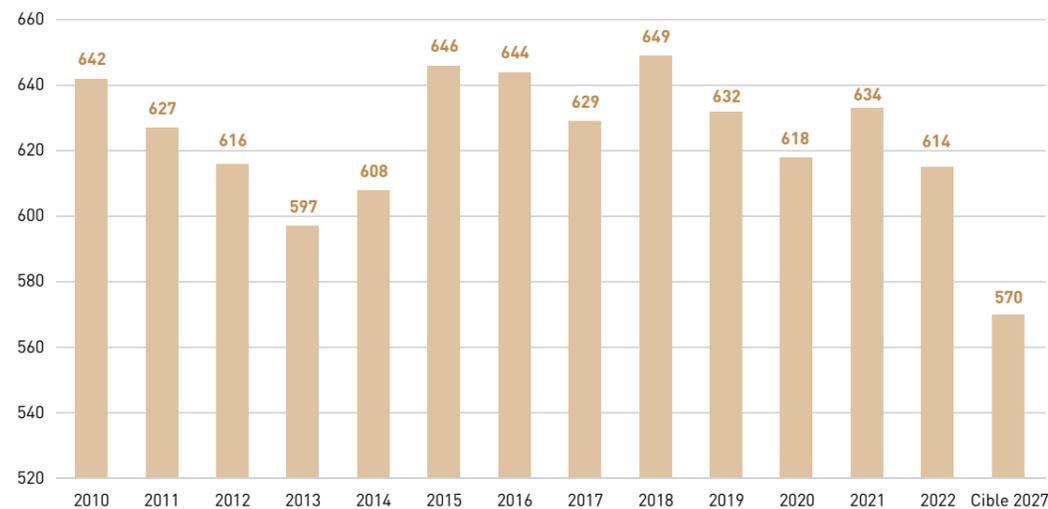
## Ménagers et Assimilés (DMA)

**CHIFFRES CLÉS**  
-28 kg/hab en 2022 par rapport à 2010

### TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE S'ENGAGE POUR RÉDUIRE DE 62 KG PAR HABITANT LES DÉCHETS EN 2027 PAR RAPPORT À 2019

Cet objectif ambitieux impose une réduction de 10 kg par habitant et par an des déchets collectés par le service public pendant 6 ans.

#### HISTOGRAMME DE LA PRODUCTION DES DMA DE 2010 À 2022 ET CIBLE 2027



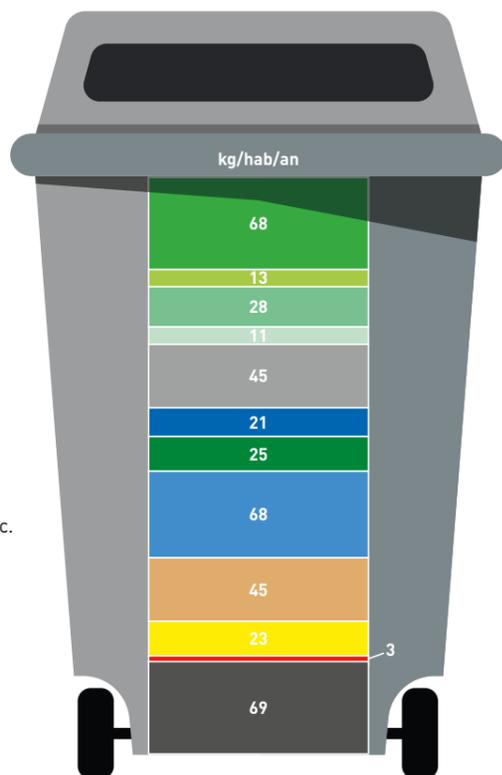
soit **4,3%** de réduction de 2010 à 2022

Suite à une baisse assez importante en 2020 qui s'expliquait en partie par les périodes de confinement sanitaire, le ratio augmente légèrement en 2021.

D'après les chiffres clés édition 2023 de l'ADEME, les collectivités ont collecté en 2019 l'équivalent de 582 kg/habitant de Déchets Ménagers et Assimilés, chiffre stable depuis 2017.

**29%** de déchets alimentaires et déchets de jardin dans la poubelle des Ordures Résiduelles (OMR) en 2019

- Restes de cuisine (16%)**  
Épluchures, restes de repas, déchets carnés, etc.
- Aliments encore emballés (3%)**
- Déchets de jardin (7%)**
- Autres putrescibles (3%)**
- Textiles sanitaires (11%)**  
Mouchoirs, cotons démaquillants, cotons tiges, serviettes hygiéniques, lavettes jetables, couches, etc.
- Textiles (5%)**  
Vêtements, chiffons, textiles, linge de maison
- Verre recyclable (6%)**  
Emballages en verre recyclable



- Papiers/cartons (15%)**
- Emballages Extension des consignes de tri (11%)**  
Films, pots de yaourt, barquettes, etc.
- Emballages plastiques, métalliques et composites (6%)**  
Bouteilles, canettes, etc.
- Déchets dangereux (1%)**  
Piles, néons, médicaments, etc.
- Résiduels (16%)**  
Autres plastiques, métaux, composites, bois, éléments fins, etc.

# Valoriser la matière

## des DMA



**COMMENT SONT COLLECTÉS LES DMA**

**28%** En pôle environnemental (déchèterie)

**62%** en bac en porte-à-porte

**10%** en point d'apport volontaire

#### Atteindre 65% de valorisation matière des DMA d'ici 2025 (hors gravats).

Les caractérisations SITTOMAT menées en 2019 avaient révélé un potentiel de réduction des Ordures Ménagères Résiduelles et d'augmentation de la valorisation matière, extrêmement important (2/3 de la poubelle d'ordures ménagères).

Pourtant, trier est perçu comme facile que l'on soit trieur ou non-trieur (selon les ambassadeurs du tri, la plupart des usagers trouvent cela aisé), bien qu'ils aient encore quelques hésitations (certains métropolitains hésitent occasionnellement ou éprouvent

de réelles difficultés face à leurs poubelles de tri).

En 2022, TPM et le SITTOMAT ont lancé la collecte simplifiée du plastique et du métal qui vont dorénavant dans le même bac.

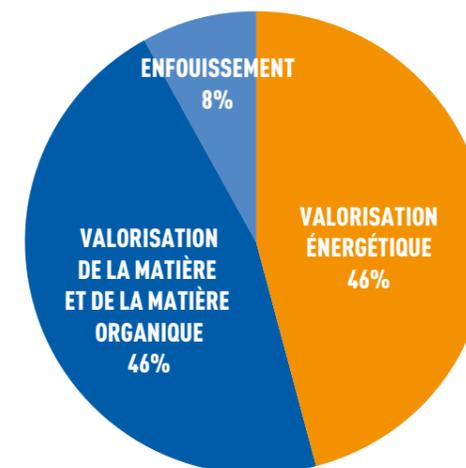
Ce changement de consigne de tri permet de collecter plus de matière à recycler car tous les emballages plastiques sont ainsi déviés de la poubelle d'ordures ménagères, et pas seulement les bouteilles plastiques, comme auparavant.

La marge de progression la plus importante se situe sur les déchets alimentaires puisqu'aujourd'hui, ils représentent 19% de la poubelle d'ordures ménagères et si on

ajoute les déchets de jardin et les autres putrescibles, 30% des ordures ménagères pourraient être valorisées. Or, la loi impose une solution de tri à la source des biodéchets d'ici 2024, ce qui veut dire le développement à grande échelle du compostage individuel et partagé, ainsi que la recherche de solutions pour les logements, moins propices à recevoir sur place ce tri supplémentaire (absence de jardin ou d'espace extérieur, surface de logement et notamment de cuisine restreinte, etc.) ou dont la production est très variable (résidences secondaires, séjours courts...).

#### QUE DEVIENNENT LES DMA COLLECTÉS

Hors déchets inertes et déchets dangereux



La « valorisation de la matière » désigne le recyclage des matières telles que le verre, le plastique, le carton et le papier et toutes les matières recyclables des pôles environnementaux.

La « valorisation énergétique » désigne la récupération de chaleur et d'électricité issue du brûlage des Ordures Ménagères Résiduelles.





# La communication

## LA MÉTROPOLE

### LA COMMUNICATION A ACCOMPAGNÉ LES NOUVEAUX DISPOSITIFS LANCÉS EN 2022 :

- La généralisation de la redevance spéciale aux professionnels avec l'édition du guide d'information aux professionnels.
- L'évolution des consignes de tri avec une campagne particulière destinée aux agents de la Métropole TPM.
- La sensibilisation des usagers de la mer et des ports avec la pose de panneaux sur le port du Brusac à Six-Fours-les-Plages ainsi que le guide de la collecte multilingue destiné à faciliter le tri des déchets des vacanciers.



# La communication

## ZOOM SUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES

### L'extension des consignes de tri

*Changer les habitudes !*

Dorénavant, la Métropole collecte tous les emballages en plastique avec les métaux et l'aluminium, dans la même poubelle.



## LES AMBASSADEURS DU TRI DU SITTOMAT

Les ambassadeurs du tri vont à la rencontre des habitants sur les marchés, dans les foires et en porte-à-porte. Les questions les plus fréquentes portent sur le tri et aussi sur la fréquence de collecte des bacs individuels, la demande de Points d'Apports Volontaires supplémentaires, le signalement des débordements, les bacs abîmés à remplacer.

Le compostage fait toujours l'objet de beaucoup d'interrogations ainsi que les produits acceptés en pôle environnemental/déchèterie.

**Expérimentation en novembre 2022 :** les ambassadeurs ont été mobilisés pour faire un essai de distribution des composteurs individuels en porte-à-porte à Saint-Mandrier-sur-Mer. 111 composteurs ont été distribués en 8 jours.

Fin 2022, la décision de généraliser la distribution en porte-à-porte a été prise... À suivre en 2023.



## ZOOM SUR Trizzy

### Besoin d'aide pour vos déchets ?

Une application web et smartphone accessible sur le site de la Métropole TPM - Le chat bot TRIZZY. Mieux jeter, moins jeter et favoriser l'économie circulaire avec TRIZZY.



# Schéma de collecte des flux

## COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

TYPE DE DÉCHET	PRÉ-COLLECTE	COLLECTE	EXUTOIRE
<b>DÉCHETS DU QUOTIDIEN</b>			
<b>ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES</b>	 Bacs roulants individuels ou collectifs ou conteneurs enterrés ou aériens.	 3 fois par semaine en moyenne, jusqu'à 14 fois en haute saison et dans certains quartiers. Collecte en régie à Carqueiranne, La Crau et La Garde et en prestation dans les autres communes.	 <b>Valorisation énergétique</b>
<b>PAPIER CARTON</b>	 Bacs roulants individuels ou collectifs ou conteneurs enterrés ou aériens.	 1 fois tous les 15 jours ou 1 fois par semaine selon les communes.	 <b>Centre de tri La Seyne-sur-Mer/Veolia</b>
<b>PLASTIQUE</b>	 Bacs roulants individuels ou collectifs ou conteneurs enterrés ou aériens.	 1 fois tous les 15 jours ou 1 fois par semaine selon les communes.	 <b>Centre de tri Paprec</b>
<b>VERRE</b>	 Conteneurs enterrés ou aériens.	 Collecte des conteneurs enterrés ou aériens.	 <b>Centre de transfert La Seyne-sur-Mer/Veolia</b>
<b>DÉCHETS OCCASIONNELS</b>			
<b>ENCOMBRANTS</b>	 Dépôt à l'heure convenue à l'extérieur de la propriété privée.	 En porte-à-porte avec ou sans rendez-vous selon les communes.	 <b>Tri en pôle environnemental TPM (déchèterie)</b>
<b>DÉCHETS VERTS</b>	 Dépôt à l'heure convenue à l'extérieur de la propriété privée.	 En porte-à-porte avec ou sans rendez-vous selon les communes.	 <b>Compostage Signes et La Seyne-sur-Mer</b>

# Schéma de collecte des flux

## COLLECTE EN PÔLE ENVIRONNEMENTAL

TYPE DE DÉCHET	PRÉ-COLLECTE	COLLECTE	EXUTOIRE
<b>DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES</b>	<b>PLÂTRE</b>		
	<b>ENCOMBRANTS BOIS</b>		
	<b>ENCOMBRANTS EN MÉLANGE</b>		
	<b>BOIS PROPRE</b>		
	<b>ÉCO-MOBILIER</b>		
	<b>DÉCHETS VERTS</b> Broyés et non broyés, souches, palmiers		
	<b>TEXTILES</b>		
	<b>VERRE PLAT</b>		
	<b>FERRAILLE</b>		
	<b>CAPSULES DE CAFÉ</b>		
<b>DÉCHETS INERTES</b>	<b>GRAVATS</b>	10 pôles environnementaux (déchèteries) non accessibles aux professionnels	Pasini/Ecorecept
<b>DÉCHETS DANGEREUX</b>	<b>DDS ET ECO-DDS</b>		La Seyne-sur-Mer/Oredui
	<b>PILES</b>		La Seyne-sur-Mer/Corepile
	<b>BOUEILLES DE GAZ</b>		La Seyne-sur-Mer/Oredui
	<b>EXTINCTEURS</b>		La Seyne-sur-Mer/Oredui
	<b>RADIOGRAPHIES</b>		Association PHI-VAR et Remondis à Gigean
	<b>DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES</b>		Centre de tri La Seyne-sur-Mer/Veolia
	<b>HUILES</b> Mécaniques et alimentaires		Rognac/Sevia et La Crau/M2JL
<b>PNEUMATIQUES</b>	Avignon/Sevia		
<b>FIBROCIMENT NON ADMIS</b>	<b>Par convention avec la société Oredui, l'utilisateur se met en contact directement avec le site de traitement des déchets amiantés Oredui</b>		



04

# La collecte des déchets

*Trier avant de jeter !*



# L'organisation de la collecte

La Métropole TPM dispose de ses propres équipes pour collecter sur les communes de La Garde et Carqueiranne (pour tous types de Déchets Ménagers et Assimilés).

Sur les autres communes, deux prestataires privés interviennent pour la collecte des déchets ménagers. Ces prestataires ont mis en place, à la demande de la collectivité, un suivi GPS systématique des circuits de collecte, ils répondent à un engagement kilométrique pour optimiser les circuits et assurent le suivi des incidents (erreurs de collecte, bacs non conformes, stationnements gênants) et des réclamations. À Toulon, Ollioules et La Crau, la collecte est mixte, répartie entre les prestataires et les équipes en régie, soit pour densifier les passages, soit pour certains flux (papier/carton, plastique, encombrants ou déchets verts).



## LE PARC DES BACS EN PORTE-À-PORTE

La gestion des bacs roulants mis à la disposition des particuliers et le lavage des bacs de rue sont réalisés par deux prestataires sur les 12 communes de la Métropole TPM. Le contact pour demander le dépannage ou le remplacement des bacs se fait

par message e-mail à l'adresse : [contactdechets@metropoletpm.fr](mailto:contactdechets@metropoletpm.fr). Les deux prestataires interviennent l'un pour la fourniture et la livraison des bacs neufs et pièces détachées (Sulo) et l'autre pour le lavage (Dunex) des bacs collectifs (bacs de rue).



Chargeuse

## ZOOM SUR LES VÉHICULES

La Métropole TPM continue la modernisation de son parc de véhicules à ordures ménagères. Ce renouvellement de parc a permis de diminuer considérablement les pannes et le recours aux locations d'engins.

Le parc est constitué de 53 véhicules à essence et les autres au gasoil, peu à peu remplacés par des véhicules au gaz et par des véhicules légers électriques.



Camion grue



Packmat

# L'organisation de la collecte

## LES OPÉRATEURS DE COLLECTE INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE DE TPM

### VEOLIA

- Hyères, La Valette-du-Var, Le Pradet.
- Collecte des OMR et des recyclables, des végétaux et des encombrants en porte-à-porte.
- Collecte des OMR en apport volontaire.
- Lavage des bacs.

**99** agents

Source : rapports d'activités 2022 du prestataire

### PIZZORNO DRAGUI TRANSPORTS

- Le Revest-les-Eaux, La Seyne-sur-Mer/Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Toulon.
- Collecte des OMR et des Recyclables, des végétaux et des encombrants en porte-à-porte.
- Collecte des OMR en apport volontaire.

- Collecte des déchets verts au Revest-les-Eaux.
- Entretien des bacs roulants.

**200** agents

Source : rapports d'activités 2022 du prestataire

### SIX-FOURS-LES-PLAGES (BRONZO)

Collecte des OMR, des recyclables et du verre ainsi que des encombrants dont les déchets électriques et électroniques en porte-à-porte.

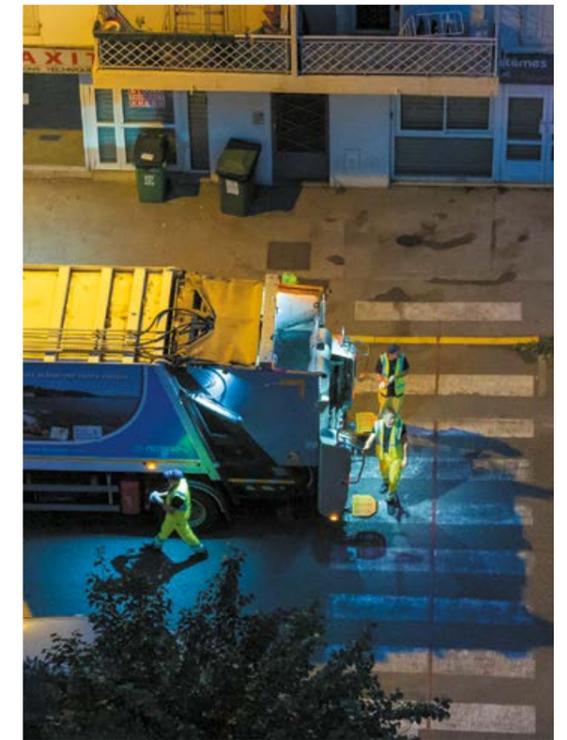
**93** agents

Source : rapports d'activités 2021 du prestataire

### LES RÉGIES DE LA MÉTROPOLE

- La Crau (tous flux hors apport volontaire d'OMR), La Garde (tous flux), Carqueiranne (tous flux).

**76** agents



## LA COLLECTE

La pré-collecte désigne toutes les opérations précédant le ramassage des déchets par le service d'enlèvement des Déchets Ménagers et Assimilés : remplir les bacs, sortir les bacs, et toutes les opérations à la charge des usagers.

### LA COLLECTE DES PARTICULIERS

Chaque année, un calendrier de collecte par commune est édité, accessible sur les sites Internet de chacune des communes.

### LA COLLECTE DES PROFESSIONNELS

La collecte des emballages en carton et du verre s'est développée dans les Zones d'Activités Économiques en collaboration avec les associations d'entreprises et dans les commerces : notamment avec l'AFUZI à La Crau et La Garde et avec l'ADETO à La Seyne-sur-Mer et Six-Fours-

les-Plages pour la collecte des cartons des professionnels. Des collectes spécifiques sont également réalisées sur les marchés, les établissements d'enseignement et les administrations.

Du matériel de pré-collecte dédié est mis à disposition des établissements tant pour les

Ordures Ménagères Résiduelles que pour la collecte sélective. À Toulon et Hyères, ces collectes font l'objet d'un contrat au titre de la redevance Spéciale.

En 2022, la Métropole prépare la généralisation de la redevance spéciale des établissements de l'ensemble du territoire, pour un démarrage effectif en janvier 2023.



# La collecte en porte-à-porte

**EN 2022, LES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE**

**93%**  
Ordures  
Ménagères  
Résiduelles

**76%**  
plastique/métal

**65%**  
papier/carton

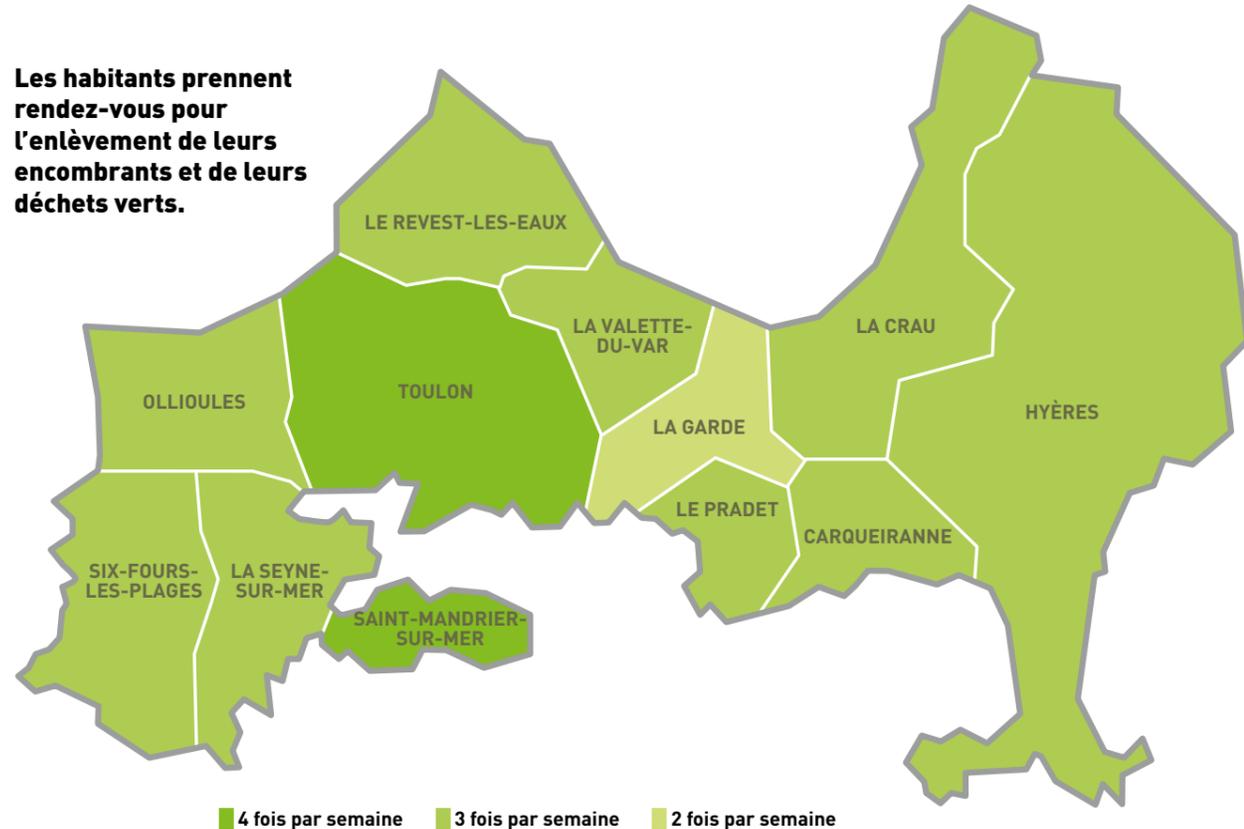
**MAIS AUSSI**  
déchets verts  
et encombrants



## FRÉQUENCE DE COLLECTE

Les fréquences sont adaptées aux types d'habitats et aux besoins. Les OMR sont collectées majoritairement en 3 passages par semaine et dans certains secteurs jusqu'à 2 fois par jour en saison touristique. La collecte en sacs a été maintenue dans les centres-villes aux rues étroites.

**Les habitants prennent rendez-vous pour l'enlèvement de leurs encombrants et de leurs déchets verts.**



# La collecte en apport volontaire

**Les usagers disposent de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés, implantés sur l'espace public ou privé pour :**

- Le tri du verre sur l'ensemble du territoire de la Métropole.
- Le tri des emballages ménagers en plastique/métaux et carton/papier.
- Les ordures ménagères non recyclables en habitat dense.
- Le tri des textiles.

Les colonnes de collecte sélective sont équipées de sondes géolocalisées qui permettent de suivre le niveau de remplissage et ainsi commander le passage des camions de vidage.

L'opérateur public, le SITTOMAT, prend en charge l'installation, la maintenance et la collecte des Points d'Apports Volontaires du plastique/métaux, du papier/carton et du verre.

Le nettoyage des abords et l'enlèvement des dépôts sauvages sont pris en charge par le service Déchets des Antennes.

Le nettoyage des colonnes est réalisé 1 fois par an par un prestataire du SITTOMAT.

Pour les OMR, la Métropole dispose de deux marchés de maintenance préventive, de réparation incluant le lavage.

Ecollect est titulaire du marché relatif aux ascenseurs à bacs et Dunex du marché des colonnes enterrées et semi-enterrées.

L'opérateur public, le SITTOMAT, prend en charge l'installation, la maintenance et la collecte des Points d'Apports Volontaires du plastique, du papier/carton et du verre.

Depuis février 2021, les bornes textiles ont été déployées sur le territoire et sont collectées par l'entreprise d'insertion Provence TLC dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP Eco TLC).

**OMR**

**77**  
dispositifs  
de type  
ascenseur

**33**  
dispositifs  
en colonne  
enterrée ou  
semi-enterrée

**TEXTILE**

**162**  
bornes



**BORNES PLASTIQUE EMBALLAGES VERRE**

**686**  
bornes pour  
le papier  
et le carton

**662**  
bornes pour  
le plastique

**1165**  
bornes pour  
le verre

# La collecte en pôle environnemental (déchèterie)

**10** pôles environnementaux (déchèteries)  
**2** aires de déchets verts  
**71 000** tonnes en 2022  
**21** types de déchets triés et valorisés



La Métropole gère les hauts de quai des pôles environnementaux avec pour missions :

- Accueillir les visiteurs.
- Guider et accompagner les visiteurs.
- Réguler les flux de véhicules.
- Nettoyer les sites.
- Gérer les bennes.
- Assurer la surveillance et la mise en sécurité.

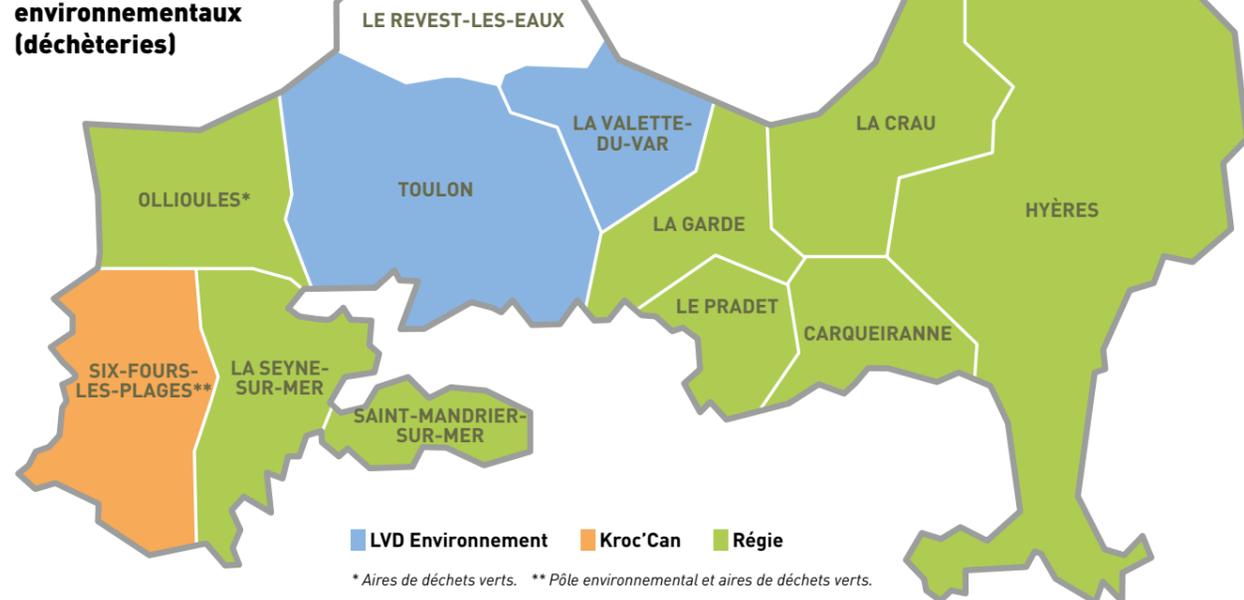
Le SITOMAT gère les dépenses et les recettes du transport des bennes vers les exutoires, des traitements et des aides financières.

La Métropole TPM investit chaque année, dans les travaux d'amélioration des pôles environnementaux : environ 1,5 million d'euros en 2022.



**10** pôles environnementaux (déchèteries) + 2 aires de déchets verts  
**8** en régie directe dont **6** acceptant les professionnels (hors BTP)  
**4** en prestation dont **1** acceptant les professionnels (hors BTP)

Gestionnaires des pôles environnementaux (déchèteries)



# La Métropole TPM en chiffres

## TONNAGES COLLECTÉS SUR 3 ANS

Année \ Tonnes	OMR	Papier Carton	Plastique	Verre	Pôles environnementaux hors balayures	Déchets électriques	DMA hors balayures
2020	169 923	14 453	2 721	9 449	69 370	1 605	267 521
2021	172 539	14 757	2 548	9 919	74 192	1 734	275 689
2022	167 637	14 603	3 647	10 067	71 804	1 660	269 418

## KG PAR HABITANT COLLECTÉS SUR 3 ANS

Année \ Kg/hab	OMR	Papier Carton	Plastique	Verre	Pôles environnementaux hors balayures	Déchets électriques	DMA
2020	392	33	6	22	160	4	618
2021	397	34	6	23	171	4	634
2022	382	33	8	23	164	4	614

## TONNAGES COLLECTÉS EN PÔLE ENVIRONNEMENTAL DÉTAIL DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

Année \ Tonnes	Déchets verts	Encombrants en mélange	Éco-mobilier	Encombrants bois	Ferrailles	Autres (plâtre, textile, verre plat, bois propre, capsules de café)	Déchets non dangereux non inertes
2020	23 500	15 104	3 680	3 685	2 192	1 813	49 972
2021	23 896	13 401	5 571	4 139	2 324	2 703	52 035
2022	23 560	10 529	7 804	3 645	2 173	3 125	50 836

## TONNAGES ET KG/HAB DES 3 GRANDES CATÉGORIES DE DÉCHETS DES PÔLES ENVIRONNEMENTAUX

Année	Déchets non dangereux non inertes		Gravats		Déchets dangereux y compris déchets électriques		Total pôles environnementaux hors balayures	
	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab
2020	49 973	115	18 526	43	2 476	6	70 975	164
2021	52 035	120	21 326	49	2 565	6	75 925	175
2022	50 836	116	20 289	46	2 340	5	73 464	167

## Les principaux flux collectés

### 4 FLUX DE DÉCHETS REPRÉSENTENT ENVIRON 85% DES DMA COLLECTÉS (hors gravats)

Les ordures ménagères, la collecte sélective (papier, plastique, verre), les déchets verts, les encombrants en mélange représentent 85% des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire.

C'est donc en agissant sur ces flux que la Métropole TPM pourra améliorer significativement les résultats en matière de réduction et de valorisation matière des déchets.

#### ZOOM SUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI À TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET LES MÉTAUX/ALUMINIUM

La collecte sélective représente un enjeu important en tonnage, surtout en volume. Il s'agit, en effet, d'un flux de faible densité : en moyenne 40 kg/m<sup>3</sup> contre 150 kg/m<sup>3</sup> pour les ordures ménagères.

La gestion de la collecte sélective est donc dimensionnée en volume et non en tonnage, ce qui fait de ce flux l'une des principales activités de pré-collecte et collecte.

**Donc, la qualité du tri est un objectif majeur :** diminuer la freinte en jetant uniquement des bouteilles vides et diminuer les refus en appliquant strictement les consignes de tri.

En 2021, les refus sur le plastique sont de 50% des tonnages collectés.

En 2022 avec l'extension des consignes de tri, les refus restent assez élevés mais le tonnage recyclé (collecté hors freinte et hors refus) passe de 100 t/mois à 200 t/mois.

#### ZOOM SUR LES DÉCHETS VERTS

Les déchets verts collectés en pôles environnementaux (déchèteries) et en porte-à-porte sont valorisés en compost sur des plateformes dédiées.

Les amendements organiques produits bénéficient notamment à des agriculteurs proches sur le territoire : la qualité du gisement est donc essentielle pour garantir la vertu de cette boucle d'économie circulaire locale.

**L'objectif majeur est de réduire les indésirables :** sacs et pots en plastique, ferraille, ordures...

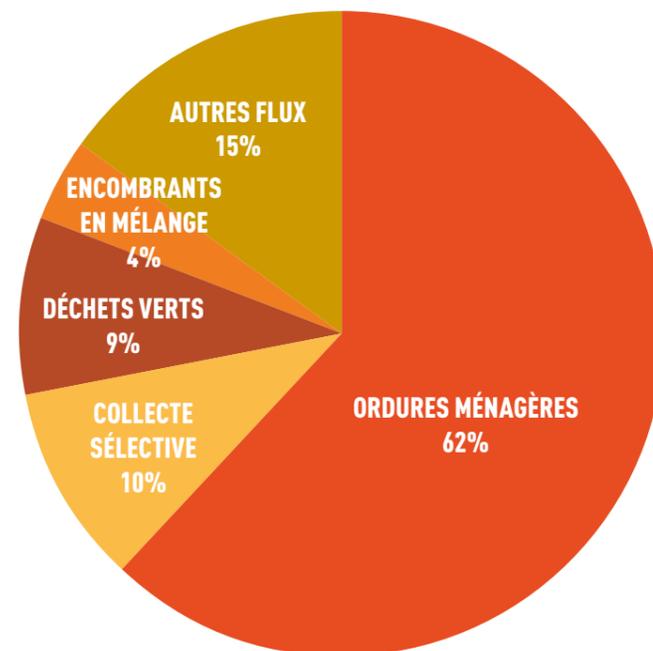
**Le déchet vert est une ressource 100% valorisable !**

#### ZOOM SUR LES ENCOMBRANTS EN MÉLANGE

Une caractérisation des bennes d'encombrants en mélange des pôles environnementaux/déchèteries a été faite fin 2020. Cela consiste à identifier les matières et notamment à séparer le valorisable du non valorisable. Le bilan montre la présence de mobiliers, cartons, cagettes et parfois des déchets verts, des matières valorisables.

Depuis 2021 des efforts de tri importants ont été faits et en 2022, ce sont 40% de plus de mobiliers valorisés dans la benne éco-mobilier. **Le tonnage des encombrants en mélange a ainsi chuté de 20% en 2022 par rapport à 2021.**

### COMPOSITION DES DMA EN % DU TONNAGE (hors gravats)



05

# Le traitement et la valorisation



# Organiser

## le traitement et la valorisation

### ► PÉRIMÈTRE D'ACTION DE LA MÉTROPOLE TPM

Le SITTMAT organise le traitement et la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés de l'ensemble des flux collectés par la Métropole TPM.

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) exploitée par la Société Zephyre. Exceptionnellement, en 2021, l'une des trois lignes d'incinération a été arrêtée 8 mois, contraignant le détournement d'une partie des flux vers l'enfouissement.

L'installation d'accueil des produits non incinérés est l'installation autorisée de stockage de Pierrefeu-du-Var, gérée par la société Azur Valorisation.

Le problème technique a touché en 2022 une autre ligne d'incinération arrêtée de mai à décembre. Ces aléas exceptionnels rencontrés successivement en 2021 et 2022 ont grévé le taux d'enfouissement qui augmente à 8% en 2022 ainsi que le taux de valorisation énergétique qui chute à 50% environ.

Avant leur entrée à l'UVE, les Ordures Ménagères Résiduelles transitent par le quai de transfert de l'Almanarre pour les communes de Hyères, Carqueiranne et La Crau et ainsi que les collectes sélectives (papier/carton, plastique et verre) de Hyères.

L'exploitation du quai de transfert a été confiée à Veolia.

Les déchets verts issus des collectes en porte-à-porte et en pôle environnemental (déchèterie) sont broyés à La Seyne-sur-Mer et compostés à Signes.

Les autres déchets collectés en pôle environnemental (déchèterie) sont traités sous contrôle et organisation du SITTMAT via les filières REP quand elles existent ou dans le cadre de marchés publics pour les autres.

Les flux de collecte sélective sont déposés au centre de tri de Veolia à La Seyne-sur-Mer puis acheminés vers les industriels repreneurs ou dans le cadre de la garantie de reprise « Éco-Emballages ».

### ► L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'usine traite les Ordures Ménagères Résiduelles et les refus de tri qui n'ont pas pu être valorisés par réemploi, réutilisation ou recyclage ainsi que d'autres déchets destinés à combler le vide de four.

Elle utilise de l'énergie électrique et du gaz, de l'eau, du charbon actif, du bicarbonate de sodium et de l'eau ammoniacale pour les procédés de combustion et de traitement des fumées.

Elle fournit de l'énergie électrique et thermique pour alimenter ses propres locaux et deux réseaux de chaleur situés à La Seyne-sur-Mer. Les sous-produits de la combustion sont récupérés et valorisés en grande partie. Ainsi les mâchefers issus de la combustion sont valorisés et les résidus des fumées sont traités à Bellegarde dans le Gard.

Les métaux présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles sont récupérés par extraction

magnétique (métaux ferreux) et courant de Foucault (métaux non ferreux).

**Beaucoup d'efforts d'investissement et de surveillance sont réalisés afin de limiter les risques sur la santé, selon les résultats présentés, chaque année, en Commission de surveillance présidée par le Préfet du Var.**

42 employés travaillent pour la société par action simplifiée Zephyre.



# La valorisation

## Résultats 2022

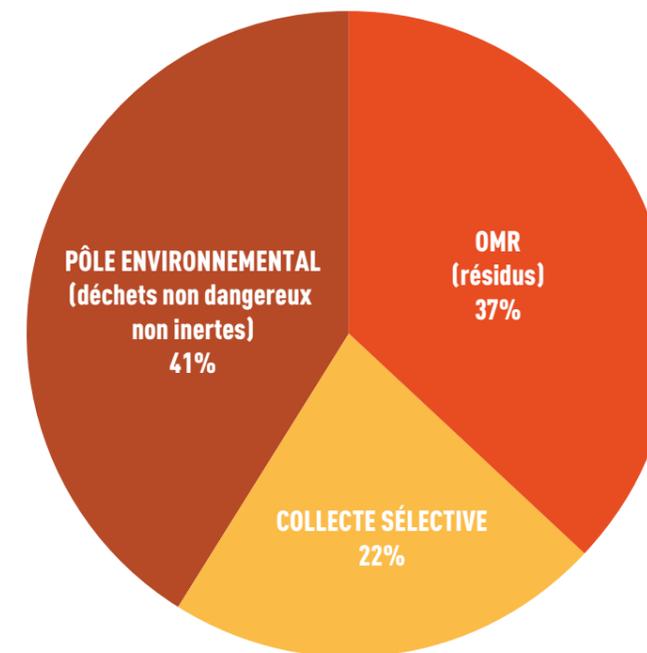
### ► DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES TAUX DE VALORISATION MATIÈRE : 46%

La valorisation matière des déchets non inertes non dangereux est de 46% et presque la moitié de cette valorisation est réalisée grâce au tri dans les pôles environnementaux.

Les marges de progrès se situent au niveau de la performance du tri de la collecte sélective : l'objectif est d'encourager le geste de tri tout en diminuant les erreurs de tri.

En 2022 on note une légère augmentation de la valorisation matière de la collecte sélective due à l'extension des consignes de tri des emballages.

### ► VALORISATION MATIÈRE



### ► VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES, DES OMR ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

TONNAGES	COLLECTÉS	VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	VALORISATION DE LA MATIÈRE ET DE LA MATIÈRE ORGANIQUE	ENFOUISSEMENT
OMR	167 637	110 262	41 166* (37%)	16 208
COLLECTE SÉLECTIVE	28 318	3 470	24 848 (22%)	
PÔLE ENVIRONNEMENTAL (déchets non dangereux non inertes)	50 836		46 308 (41%)	4 527
<b>TOTAL</b>	<b>246 791</b>	<b>113 732</b>	<b>112 322 (100%)</b>	<b>20 735</b>

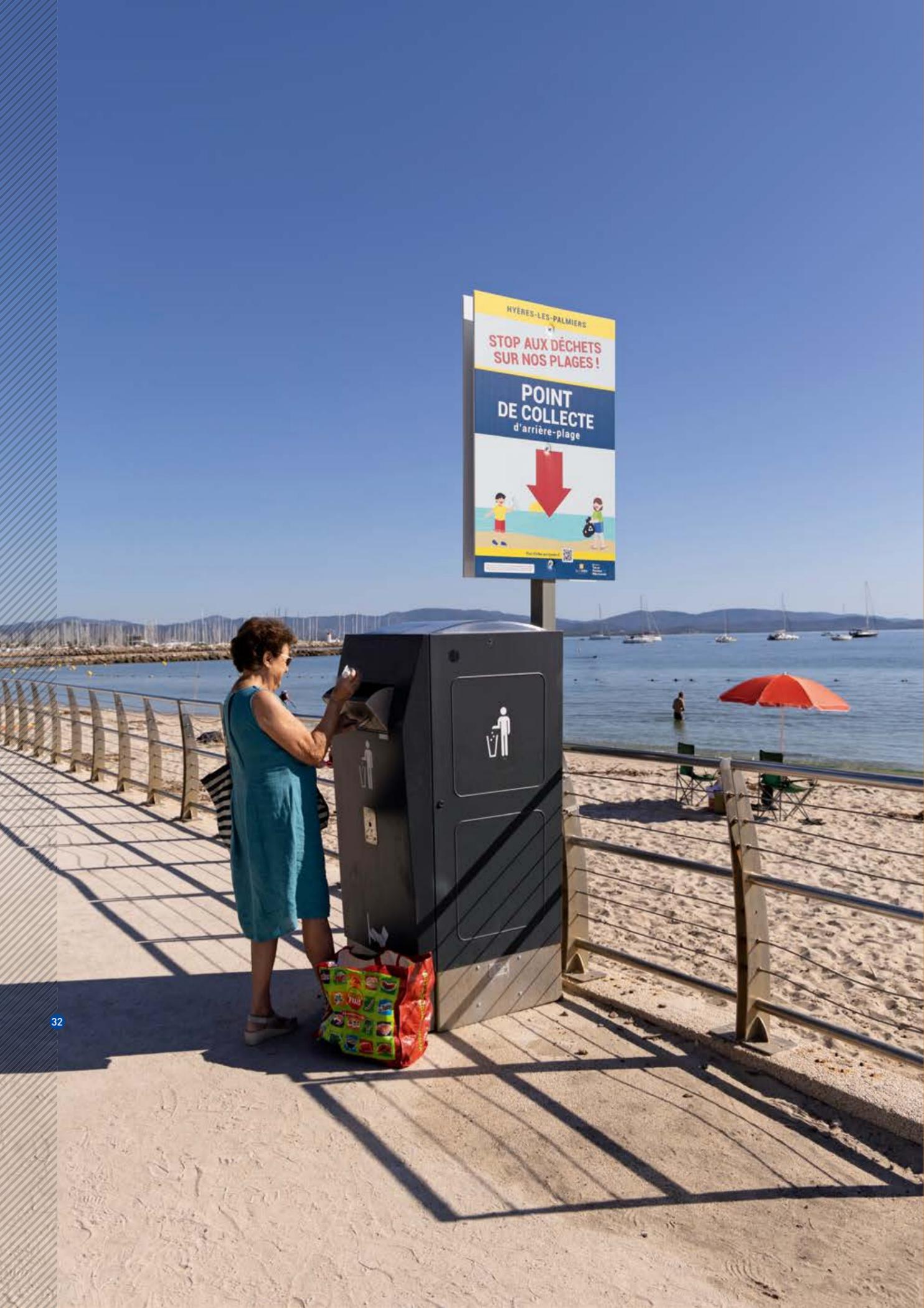
\* 41 166 tonnes est le total du calcul suivant :

• **Mâchefers** : 51 207 tonnes de MIOM au total pour le SITTMAT.

Calcul au prorata des OMR de la Métropole TPM (68%), soit 34 637 tonnes de Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM).

• **Autres résidus Ferreux et non ferreux** : (7 736 tonnes de ferreux et 1 917 tonnes de non ferreux) au total pour le SITTMAT.

Calcul au prorata des OMR de la Métropole TPM (68%), soit 6 529 tonnes valorisées.



# 06

## Les indicateurs financiers



**En 2022** ▶ **LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)**

**76 836 808 €**  
**(+3,9%)**

**Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole TPM est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume collecté de déchets.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la prévention, à la collecte et à la valorisation des déchets ainsi qu'au développement des équipements et au maintien du patrimoine. Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les

entreprises pour leurs Déchets Ménagers ou Assimilés. En 2022, par décision des élus métropolitains, la TEOM reste au même taux qu'en 2021 pour chacune des 12 communes de la Métropole.

**En 2022** ▶ **LES AUTRES RECETTES HORS TEOM**

**2 848 912 €**

**Toutes recettes hors TEOM**

Les autres recettes hors TEOM concernent la redevance spéciale (RS) facturée aux administrations, aux établissements publics et aux professionnels, les participations de l'État et les subventions perçues, des produits de gestion courante et des produits spécifiques.

**Coût à la tonne et à l'habitant** issu de la méthode ADEME (outil standard de connaissances des coûts à partir d'une classification et d'une méthode de calcul et de répartition commune aux collectivités).

Coût aidé TTC/tonne : **259 €** Coût aidé TTC/habitant : **159 €**  
*(total des coûts hors amortissements) - (prestations) - (subventions) - (recettes filières REP)*

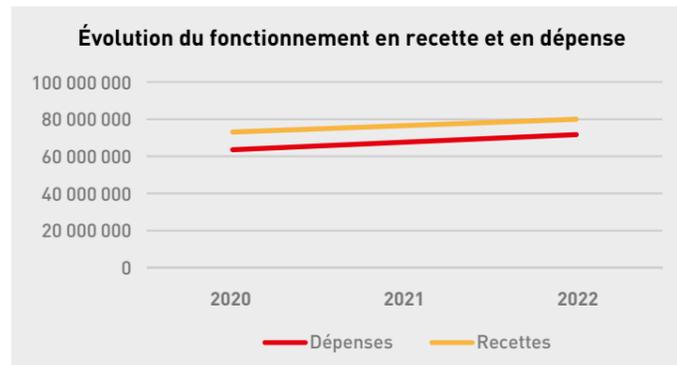
▶ **LE COÛT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT EN 2022**

**En 2022** **LE FONCTIONNEMENT**

**71 277 468 €**

**Dépenses de fonctionnement**

La majeure partie des dépenses est liée aux prestations de service, particulièrement de collecte et aux dépenses de l'opérateur SITOMAT pour les compétences transférées.

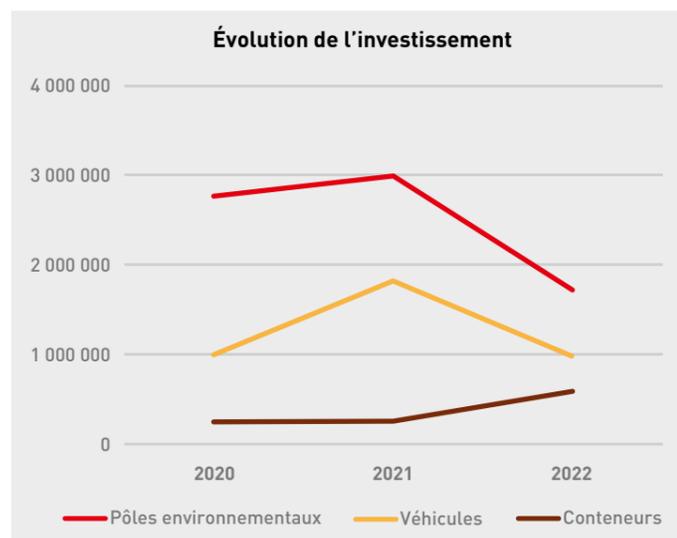


**En 2022** **L'INVESTISSEMENT**

**4 498 612 €**

**Dépenses d'investissement**

La majeure partie des dépenses est liée aux travaux dans les pôles environnementaux (déchèteries) et aux achats de véhicules.



▶ **COÛTS ANALYTIQUES PAR FLUX DE DÉCHETS ISSUS DE LA MATRICE DES COÛTS 2022**

Répartition analytique des dépenses et des recettes à partir de la matrice des coûts (méthode ADEME-SINOE). Les charges sont composées des coûts complets TTC (hors subventions) ainsi que de la dotation aux amortissements. Les recettes intègrent la TEOM, la RS, et les produits de prestations de service. Les totaux des colonnes peuvent être différents des totaux affichés du fait des arrondis à +/- 1 euro.

**LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES**

OBJET	COÛT TTC DES OMR	%
CHARGES DE STRUCTURE	939 285	
COMMUNICATION	13 725	
TRANSPORT	547 808	
PRÉVENTION	8 424	
PRÉ-COLLECTE	1 035 706	
COLLECTE	25 369 199	
<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>27 914 148</b>	<b>61</b>
INCINÉRATION OM	17 089 826	
IMPÔTS FONCIERS	51 303	
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	252 165	
PÔLES ENVIRONNEMENTAUX	0	
<b>TOTAL TRAITEMENT</b>	<b>17 393 294</b>	<b>39</b>

**COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT**  
**45 307 442**



**LA COLLECTE SÉLECTIVE**

OBJET	COÛT TTC COLLECTE SÉLECTIVE			TOTAL	%
	Verre	Plastique (RSOM)	Papier/Carton (RSOM Corps plat)		
CHARGES DE STRUCTURE	14 886	70 576	79 015	164 477	
COMMUNICATION	12 861	13 185	13 185	39 231	
TRANSPORT	143 898	163 898	163 898	471 693	
PRÉVENTION	8 424	8 424	8 424	25 272	
PRÉ-COLLECTE		8 777	11 850	20 627	
COLLECTE	234 511	2 835 995	3 231 527	6 302 032	
<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>414 580</b>	<b>3 100 854</b>	<b>3 507 898</b>	<b>7 023 332</b>	<b>89</b>
TRAITEMENT CET ET IMPÔT FONCIERS	51 303	51 303	51 303	153 908	
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	252 165	252 165	252 165	756 496	
TRAITEMENT	0	0	0	0	
<b>TOTAL TRAITEMENT</b>	<b>303 468</b>	<b>303 468</b>	<b>303 468</b>	<b>910 404</b>	<b>11</b>
<b>COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT</b>				<b>7 933 736</b>	



**LES PÔLES ENVIRONNEMENTAUX (DÉCHÈTERIES)**

OBJET	COÛT TTC PÔLES ENVIRONNEMENTAUX	%
CHARGES DE STRUCTURE	205 565	
COMMUNICATION	24 384	
TRANSPORT	2 177 628	
PRÉVENTION	8 424	
COLLECTE	2 175 119	
<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>4 591 120</b>	<b>46</b>
<b>TRAITEMENT</b>	<b>5 324 552</b>	<b>54</b>
<b>COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT</b>	<b>9 915 672</b>	

**LES DÉCHETS VERTS ET LES ENCOMBRANTS**

OBJET	COÛT TTC DES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE		TOTAL	%
	Déchets verts	Encombrants		
CHARGES DE STRUCTURE	42 536	71 328	113 864	
COMMUNICATION	14 893	12 861	27 755	
TRANSPORT	143 898	143 898	287 796	
PRÉVENTION	8 424	8 424	16 848	
PRÉ-COLLECTE	0	0	0	
COLLECTE	1 538 558	2 900 620	4 439 178	
<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>1 748 309</b>	<b>3 137 132</b>	<b>4 885 441</b>	<b>89</b>
TRAITEMENT CET ET IMPÔT FONCIERS	51 303	51 303	102 605	
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	252 165	252 165	504 331	
<b>TOTAL TRAITEMENT</b>	<b>303 468</b>	<b>303 468</b>	<b>606 936</b>	<b>11</b>
<b>COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT</b>			<b>5 492 377</b>	



**LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS**

OBJET	COÛT TTC DES OMR	%
CHARGES DE STRUCTURE	54 487	
COMMUNICATION	4 998	
TRANSPORT	142 899	
PRÉVENTION	8 424	
PRÉ-COLLECTE	0	
COLLECTE	2 116 506	
<b>TOTAL COLLECTE</b>	<b>2 327 314</b>	<b>89</b>
TRAITEMENT CET ET IMPÔT FONCIERS	50 873	
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	250 053	
<b>TOTAL TRAITEMENT</b>	<b>300 926</b>	<b>11</b>
<b>COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT</b>	<b>2 628 240</b>	

**PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRATS**

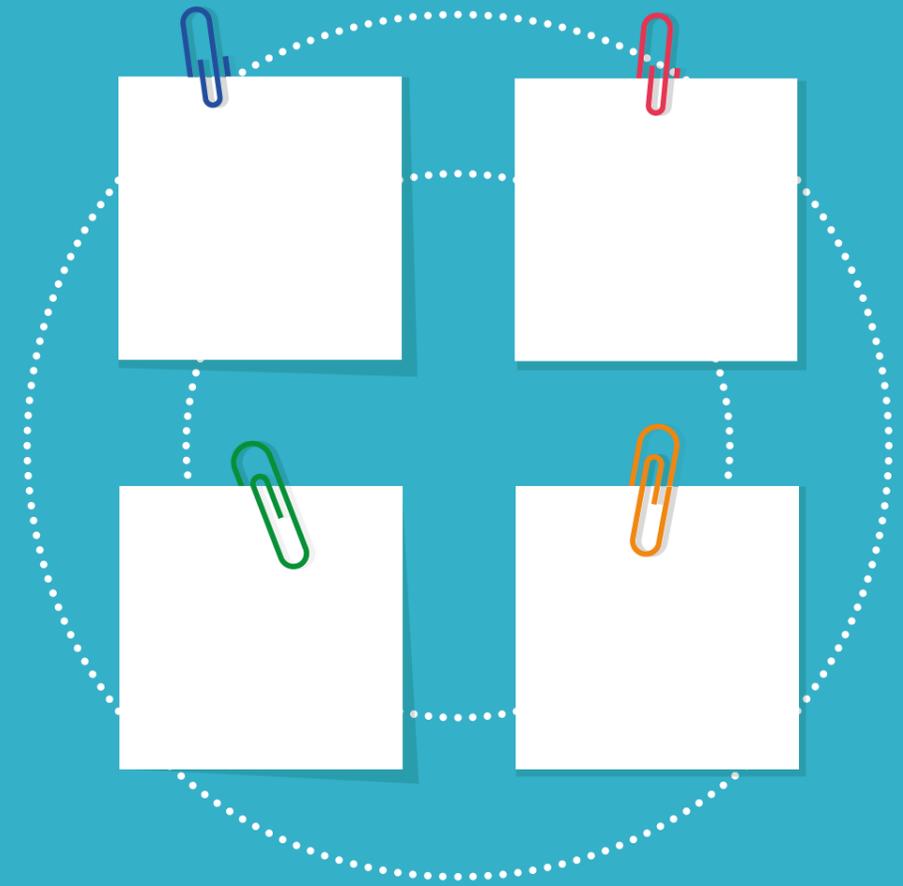
NOM DE LA SOCIÉTÉ ET NATURE DES PRESTATIONS	NUMÉRO DU MARCHÉ	MONTANT MANDATÉ EN 2022 € TTC
<b>MARCHÉS TRANSVERSAUX MÉTROPOLE TPM</b>		
DUNEX Colonnes enterrées et semi-enterrées Maintenance	19357	1 275 000
DRAGUI TRANSPORTS DEVERRA Collecte des colonnes OMR secteur Ouest	20416	57 000
UGAP/FATEC Gestion de la flotte d'engins spéciaux	20459	2 200 000
PACKMAT Fourniture de 3 compacteurs mobiles SF HY et TL	21387	184 000
<b>MARCHÉS HYÈRES</b>		
TLV Transfert OM et tri Île de Porquerolles, Hyères	21345	280 000
TLV Transfert OM et tri Île de Port-Cros, Hyères	21346	145 000
ONYX MÉDITERRANÉE Collecte OM et tri Hyères et îles	18339	6 800 000
<b>MARCHÉS LA CRAU</b>		
ONYX MÉDITERRANÉE Collecte des colonnes enterrées	20342	108 000
<b>MARCHÉS LA GARDE</b>		
Marchés transversaux		
<b>MARCHÉS LE PRADET</b>		
ONYX MÉDITERRANÉE Collecte OMR, sélective, verre et encombrants	17364	880 000
<b>MARCHÉS LA SEYNE-SUR-MER/ SAINT-MANDRIER-SUR-MER</b>		
DRAGUI TRANSPORTS Collecte OM et tri PAP	19353	5 370 000
ASPI LA SEYNE-SUR-MER Collecte des déchets verts Broyage	21622	76 200

NOM DE LA SOCIÉTÉ ET NATURE DES PRESTATIONS	NUMÉRO DU MARCHÉ	MONTANT MANDATÉ EN 2022 € TTC
<b>MARCHÉS LA VALETTE-DU-VAR</b>		
ONYX MÉDITERRANÉE et sous-traitant DUNEX Collecte OM et tri	17311	988 000
LVD Environnement Toulon/La Valette-du-Var Gestion pôle environnemental	19360	294 000
<b>MARCHÉS LE REVEST-LES-EAUX</b>		
DUNEX Collecte PAV Le Revest-les-Eaux	18371	580 000
DRAGUI TRANSPORTS DEVERRA Collecte en PAP OMR, tri et déchets verts	21358	379 000
<b>MARCHÉS OLLIOULES</b>		
DRAGUI TRANSPORTS DEVERRA Collecte en PAP OMR et tri	20458	408 000
<b>MARCHÉS SIX-FOURS-LES-PLAGES</b>		
BRONZO et sous-traitant Azur Trucks Collecte OMR, recyclables, encombrants en PAP	21463	3 000 000
ENT. INSERTION KROC'CAN Gestion des pôles environnementaux de Courrens et Négadoux	20415	296 000
<b>MARCHÉS TOULON</b>		
DRAGUI TRANSPORTS Collecte OM et tri Toulon + Ouest	17310	11 700 000
LVD ENVIRONNEMENT Gestion du haut de quai pôle environnemental de Toulon	19416	285 000



# 07

## Annexes



# Dépenses/Recettes

## DÉPENSES

### INVESTISSEMENT EN € TTC

	Acquisitions conteneurs	Aménag. pôles environnementaux (déchèteries)	Installations de voiries	Installations matériel outillage	Kangoo	Grue benne Palfinger 2537	BOM 5 m <sup>3</sup>	BOM 14 m <sup>3</sup>	Outillage + autres/2188	Souffleur + échelle + meuleuse	Études & Annonce et insertion	Mobilier	Nouvelle pôles environnementaux (déchèterie)	Divers	TOTAL
<b>TOTAL TPM</b>	595 194	545 302	1 104 583	146 140	88 484	499 735	162 050	239 328	29 527	1 141	6 513	14 080	60 778	1 005 757	<b>4 498 612</b>

Coriolis 2022

### FONCTIONNEMENT

#### Le coût du traitement

Participations de la Métropole aux frais de fonctionnement du SITTOMAT en € TTC

	INCINÉRATION OM	CONTRIBUTION ÉCO-TERRITORIALE ET IMPÔTS FONCIERS	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	PÔLES ENVIRONNEMENTAUX (DÉCHÈTERIES)	TOTAL
<b>MONTANTS</b>	17 089 826	358 689	1 763 046	5 324 552	<b>24 536 112</b>

Matrice Comptacout 2022

#### Le coût de la collecte

	CHARGES DE STRUCTURE	COMMUNICATION	TRANSPORT	PRÉVENTION	PRÉ-COLLECTE	COLLECTE	TOTAL
<b>MONTANTS</b>	1 477 679	110 092	3 627 825	67 392	1 056 333	40 402 035	<b>46 741 356</b>

Matrice Comptacout 2022

## RECETTES

NATURE	MONTANT	
	€ TTC	%
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	76 836 808,00	96,42
AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILÉS	1 499,69	0,01
REDEVANCE SPÉCIALE ET AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	1 584 470,81	1,99
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	806 488,41	1,01
PRODUITS SPÉCIFIQUES	456 453,55	0,57
<b>TOTAL</b>	<b>79 685 720</b>	<b>100</b>

Compte administratif 2022

## SYNTHÈSE DÉPENSES/RECETTES

SYNTHÈSE	MONTANT 2022 EN € TTC
DÉPENSES	71 277 468
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022	4 498 612
RECETTES FISCALES	76 836 808
RECETTES NON FISCALES	2 848 912
<b>SOLDE</b>	<b>3 909 640</b>

# Quelques définitions

- **ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
- **BDC** : Bon de Commande
- **Balayures** : déchet produit par le balayage manuel ou mécanisé des espaces publics.
- **Caractérisation** : analyse d'un contenant (bac, benne...) et classement du contenu en sous-catégories.
- **Cn** : fréquence de la collecte (n fois par semaine)
- **CS** : Collecte Sélective
- **Cde sur OS** : Commande sur Ordre de Service

COMMUNES EN ABRÉGÉ	
TOULON	TL
LA SEYNE-SUR-MER	LS
HYÈRES	HY
SIX-FOURS-LES-PLAGES	SF
LA GARDE	LG
LA VALETTE-DU-VAR	LV
LA CRAU	LC
OLLIOULES	OL
LE PRADET	LP
CARQUEIRANNE	CA
SAINT-MANDRIER-SUR-MER	SM
LE REVEST-LES-EAUX	LR

- **DAE** : Déchets d'Activités Économiques anciennement appelés DIB
- **DDS** : Déchets Diffus Spécifiques
- **DEEE ou D3E** : Déchets des Équipements Électriques et Électroniques
- **DGDCV** : Direction de la Gestion des Déchets et du Cadre de Vie
- **Eco-DDS** est un éco-organisme à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.

- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **EPI** : Équipements de Protection Individuelle
- **ISDD** : Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- **LTECV** : Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte
- **NOTRe** : Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- **OMA (DMA)** : Ordures Ménagères et Assimilées (Déchets Ménagers et Assimilés)
- **OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- **ORD** : Observatoire Régional des Déchets
- **PAP** : Porte-à-Porte
- **PAV** : Point d'Apport Volontaire
- **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **PDPGD** : Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets
- **Pôle environnemental** : déchèterie
- **PR** : Point de Regroupement
- **PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- **REFIOM** : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
- **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique
- **T** : Tonne
- **TEOM** : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **TLC** : Textiles Linges et Chaussures
- **Tos sur ZAE** : Tranche(s) optionnelle(s) sur Zones d'Activités Économiques
- **TPM** : Toulon Provence Méditerranée
- **GEM F/ HF** : Gros Électroménagers Froid / Hors Froid
- **PAM** : Petits Appareils en Mélange
- **ZAE** : Zone d'Activités Économiques





# Notes

Area with horizontal dotted lines for notes.



Impression : Groupe IMPREMIUM - 200 exemplaires  
©Photos : TPM / Olivier Pastor et Frédéric Robert - ©Illustrations : Adobe Stock



TOULON  
LA SEYNE-SUR-MER  
HYÈRES  
SIX-FOURS-LES-PLAGES  
LA GARDE  
LA VALETTE-DU-VAR  
LA CRAU  
OLLIOULES  
LE PRADET  
CARQUEIRANNE  
SAINT-MANDRIER-SUR-MER  
LE REVEST-LES-EAUX

**MÉTROPOLE**  
**TOULON**  
**PROVENCE**  
**MÉDITERRANÉE**



[www.metropoleTPM.fr](http://www.metropoleTPM.fr)  
f t i @metropoleTPM

Hôtel de la Métropole  
107, boulevard Henri Fabre  
CS 30536  
83041 Toulon Cedex 9  
Tél. : 04 94 93 83 00  
Fax : 04 94 93 83 83